Commission Départementale des Activités Sportives
Section FEMININES

Procès-Verbal n° 32

Réunion du :	Mardi 04 avril 2023
Président :	Mr Guy BOUCHON
Référent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Membres :	MM. Frederic BAUMANN - Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

ORDRE DU JOUR

- 1/2 FINALE COUPE DU VAR
- Traitement du courrier
- Reports de matchs
- Feuilles de matchs manquantes

COUPE DU VAR SENIORS A 11

1/2 FINALE
A jouer le 07.05.2023
Sur le terrain du club premier nommé

- US CARQUEIRANNE LA CRAU / HYERES FC
- RC LA BAIE / SPORTING CLUB DE TOULON

COUPE DU VAR SENIORS A 8

1/2 FINALE
A jouer le 07.05.2023
Sur le terrain du club premier nommé

LA SEYNE FC / LA VALETTE
ST CYR/ ROCBARON

COUPE DU VAR U15F

1/2 FINALE
A jouer le 20.05.2023
Sur le terrain du club premier nommé

LA SEYNE FC / US CARQUEIRANNE LA CRAU
EFC FREJUS ST RAPHAEL/ FC PUGETOIS

VOEUX

FC SEYNOIS : Demande que le nombre de joueuses avec double licence de futsal soit en nombre illimité pour jouer en foot libre. Souhait à présenter à l'assemblée générale.

REPORTS DE MATCH

A jouer le 15/04/2023

Féminine U15F
CANNET DES MAURES / FC LA SEYNE du 25/03/2023 N°55347.1

A jouer le 16/04/2023

Féminine Seniors à 8

POULE D1
LA VALETTE/FC PUGET du 26/03/2023 N°54083.2
OLYMPIQUE ST MAXIMIN / ST CYR du 26/03/2023 N°54081.2
POULE D2
ELAN CAMPSOIS / US SANARY du 26/03/2023 N°58187.1

A jouer le 23/04/2023

Féminine Seniors à 11
DRAGUIGNAN / US CARQUEIRANNE LA CRAU du 26/03/2023 N° 58000.1

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININ

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2ème parution

FEMININE SENIORS A 8 POULE D2
ROQUEBRUNE / FC LA SEYNE du 26/03/2023

Prochaine réunion
Mardi 11 Avril 2023

Le Président : Guy BOUCHON
La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER